

Que faire de vos vêtements et chaussures usagés ?

Avec Le Relais 64, participez activement à une démarche exemplaire de développement durable !

Le Relais 64

Qu'est ce que le Relais 64 ?

Le Relais 64 est une entreprise d'insertion spécialisée dans la collecte et le recyclage des textiles usagés.

Acteur et promoteur de l'économie sociale et solidaire, l'objectif premier du Relais 64 est de créer des emplois pour les personnes en difficulté par le biais d'une activité écologique de recyclage de matières.

Concrètement, Le Relais 64 prévoit la création de 44 emplois d'ici 2011 dont 40 seront réservés aux publics les plus éloignés de l'emploi et pour une large part aux femmes.

Où se situe-t-il ?

Fort d'un important partenariat avec la Communauté d'Agglomération Pau-Pyrénées, Le Relais 64 s'est installé depuis le 1^{er} Juin 2008 dans la zone industrielle Pau-Pyrénées au 25 avenue Léon Blum à Pau.

Quels sont ses coordonnées ?

- Par téléphone au : 05.47.41.16.98
- Par mail au : lerelais64@le-relais.net
- Par courrier : Le Relais 64 – ZI Pau-Pyrénées – 25 av Léon Blum – 64 000 PAU
- Pour toutes informations sur l'entreprise : www.lerelais.org

Quelle zone de collecte couvre-t-il ?

Afin d'obtenir un bilan écologique positif de son activité, Le Relais 64 prévoit de borner son territoire de collecte à un périmètre de 105 km autour de son centre de tri.

Il s'agit donc du département des Pyrénées-Atlantiques ainsi que d'une partie des départements limitrophes des Hautes-Pyrénées, du Gers et des Landes.

Quels sont les services proposés par le Relais 64 ?

- Pour les particuliers :

Réaliser un geste écologique et solidaire en offrant une deuxième vie à leurs vêtements, linge de maison, chaussures, sacs, maroquinerie, jouets...

- Pour les collectivités :

A raison d'une moyenne de 5 à 7 kg par habitant de textiles jetés chaque année, le Relais permettra à terme à l'ensemble des collectivités desservies de détourner plus de 3 000 tonnes de déchets de l'incinération soit une économie de 300 000 €/an¹.

- Pour les gérants de magasins accueillant des conteneurs :

Témoigner de leur implication concrète dans le développement durable et proposer un nouveau service à leur clientèle.

¹ Compte tenu du coût d'incinération moyen de 100 €/tonne.

Quels sont les engagements du Relais ?

« *Régularité, Propreté, Suivi et Disponibilité* » telle est la devise du Relais.

La qualité du service de collecte sélective proposée est une préoccupation centrale du Relais, c'est pourquoi nous nous engageons au niveau de :

- la régularité de la collecte (au moins une fois par semaine et jusqu'à trois fois)
- la propreté de la borne à textiles et de ses abords (nettoyage à chaque collecte)
- le suivi détaillé du parc de conteneurs (compte-rendu annuel)
- la disponibilité de nos équipes (un numéro de téléphone est à votre disposition et nous nous engageons à intervenir dans les 24 h ouvrées).

Et les autres associations caritatives ?

L'expérience montre que la présence d'un Relais ne nuit pas aux associations caritatives locales. Il n'y a pas de concurrence entre nous car le volume des textiles est suffisamment important pour tous.

Par ailleurs, nos objectifs sont communs et nos activités complémentaires puisque nous leur proposons de les débarrasser gratuitement de leurs surplus de vêtements (soit près de 90% de leurs dons). Ceci leur permet de réelles économies aussi bien en terme de temps, de logistique que d'argent (frais de déplacement vers les déchetteries, taxe d'enlèvement des ordures ménagères).

Les dons

Que donner ?

Les vêtements, le linge de maison, les chaussures, les sacs, la maroquinerie et les jouets.

Comment donner ?

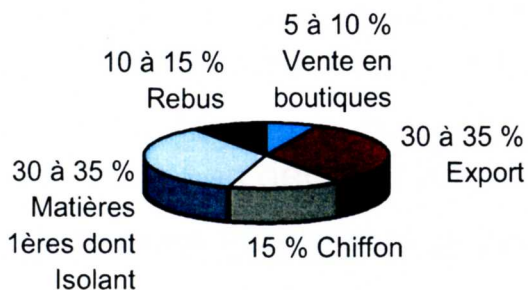
Pour nous permettre de valoriser au mieux vos dons, ils doivent être propres et mis à l'abri dans des sacs (maximum 50 litres en raison de la taille des trappes des conteneurs).

Où donner ?

Dans des conteneurs à textiles mis à disposition sur les parkings des magasins, des supermarchés, dans les déchetteries ou encore à côté des bornes à verre.

Que deviennent les dons ?

Ils sont triés pour être soit réutilisés en tant que vêtements (environ 40%) soit recyclés (60%) et ce dans les proportions suivantes :



Le Relais fabrique un isolant phonique et thermique de qualité à partir de fibres textiles recyclées. Cet éco-matériau est appelé « Métisse ».